

L'assurabilité des nouveaux risques

Divers collaborateurs de la compagnie Munich Reinsurance

Volume 61, numéro 4, 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104982ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104982ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

collaborateurs de la compagnie Munich Reinsurance, D. (1994). L'assurabilité des nouveaux risques. *Assurances*, 61(4), 705–709.

<https://doi.org/10.7202/1104982ar>

Document

par

divers collaborateurs de
la compagnie Munich Reinsurance

L'assurabilité des nouveaux risques

Les nouveaux risques générés par les nouvelles techniques dans l'assurance Dommages sont-ils assurables ?

705

Si l'on s'en tient à la définition classique de l'assurance, aucun nouvel objet n'est assurable. Souvent, cette remarque s'applique aussi au progrès technique. Ce qui manque, ce sont les statistiques. On ne devrait pas non plus prendre en charge inconsidérément, c'est-à-dire sans les connaissances techniques nécessaires, des risques inconnus. Les expériences négatives, que les assureurs et réassureurs ont faites ces dernières années dans le monde entier avec des charges de sinistre élevées auxquelles ils ne s'attendaient pas, incitent à la prudence. Le recueil d'informations sur les risques, les connaissances techniques et la mise au point de scénarios peuvent cependant remplacer les statistiques lorsqu'elles font défaut, tant que la complexité des risques ne dépasse pas le savoir-faire des souscripteurs. La Munchener Rück se considère comme un « système expert » qui a une longue tradition dans la découverte des possibilités qui permettent d'assurer des choses nouvelles.

À notre époque où règne la vitesse, il arrive rarement à ceux qui admirent tel ou tel progrès ou s'étonnent de tel ou tel changement de se demander comment les assureurs et les réassureurs, qui pratiquent finalement leurs opérations en s'appuyant largement sur les solides expériences du passé, font avec toutes ces nouveautés. Lorsque les assureurs parlent de nouveaux risques, cela peut signifier deux choses différentes : un nouveau danger (par ex. les rayonnements électromagnétiques ou un changement possible de climat) ou bien un nouveau type de bien assuré (comme les fermes aquicoles ou les radiotéléphones

du nouveau réseau C, voir ci-après). Dans le premier cas, il existe déjà en règle générale une couverture d'assurance. Il suffit seulement de l'adapter aux nouvelles conditions du risque. Dans le second cas, c'est à l'assureur de décider s'il peut assurer ou non ce nouveau bien. C'est de ce deuxième cas dont nous parlerons ici.

706

L'assurance, au sens classique du terme, suppose une compensation à l'intérieur d'un groupe de risques et des expériences de sinistres avec ce groupe afin de pouvoir calculer le prix correspondant réellement au risque pris en charge. On pourrait par conséquent penser que les nouveaux biens ne sont pas assurables. Mais c'est justement pour ce genre de biens qu'il existe souvent une très forte demande de protection financière. Il est souhaitable que les assureurs accompagnent leurs clients sur des terrains nouveaux, là où on a particulièrement besoin d'eux. Néanmoins, ces dernières années, l'industrie internationale des assurances s'est « brûlé les doigts » dans certains domaines — les pertes le prouvent, — après avoir accepté des risques importants à la légère, c'est-à-dire sans expérience suffisante et à des prix inadéquats. Bon nombre d'assureurs et surtout de réassureurs se sont alors retirés de ces affaires ces derniers temps. L'industrie des assurances a pris de plus en plus conscience de ce problème et des voix s'élèvent à nouveau pour réclamer un retour à la technique : "back to basics". Mais comment peut-on concilier l'appréciation technique des risques avec l'assurance de nouveaux risques pour lesquels il n'existe aucune statistique ?

Il existe précisément dans le domaine de la technique plusieurs sortes de risques, en particulier des gros risques, qui sont si peu nombreux qu'ils ne peuvent pratiquement pas former un groupe acceptable et représentatif sur le plan statistique. Pourtant ces risques sont assurés depuis longtemps. À titre d'exemple, citons les "condeeps", ces plates-formes de béton de 700 000 t installées dans la mer de Norvège et dont la valeur unitaire dépasse les 2 milliards de dollars. Comme il n'en existe que 20, elles ne forment assurément pas un groupe significatif sur le plan statistique. Malgré tout, elles sont assurées.

L'assurance s'apparente tout d'abord à un pari : Qui, de l'assuré ou de l'assureur, sera le gagnant ? C'est finalement d'un grand nombre et de la similitude des risques que naît l'assurance, que se forme un groupe et qu'il est alors possible de calculer les risques. Si l'on ne parvient pas à constituer un groupe avec des risques du même genre, on est obligé d'en former un tant bien que mal avec des risques inhomogènes. Ainsi, le tunnel sous la Manche n'est comparable à d'autres tunnels que jusqu'à un certain point. On peut néanmoins procéder, comme avec la loi des grands nombres, à une compensation approximative de ce risque, même dans un groupe inhomogène, en l'intégrant dans le groupe de toutes les constructions de tunnel ou mieux encore de tous les risques de construction. Le pont qui franchit le Bosphore, bien qu'il soit unique en son genre et incomparable, est incorporé lui aussi dans le groupe des ponts. L'"underwriter", celui qui souscrit les risques, doit alors remplacer la statistique par son intuition et une bonne connaissance technique. Si ni l'une ni l'autre ne sont fiables, cela peut être parfois aussi dangereux qu'une fausse statistique.

707

C'est sur un terrain inconnu qu'est née dès 1903, avec le concours de la Munchener Rück, l'assurance Bris de machines qui est devenue plus tard, pour le plus grand réassureur du monde, un « succès à l'exportation » parmi ses opérations internationales. Il y a encore quelques années, les fermes aquicoles étaient aussi un risque entièrement nouveau. On ne pouvait d'ailleurs pas les considérer comme le prolongement des étangs de carpes. Là, on a essayé, en ce qui concerne le taux de charge, les aliments, l'hygiène, la prévention et la lutte contre les maladies grâce aux produits pharmaceutiques, de s'inspirer d'autres formes d'élevage intensif. Mais à cela s'ajoutaient les risques particuliers du milieu marin : prolifération exceptionnelle des algues, graves dégâts causés par les tempêtes et même le changement de climat, dont on parle tant dans un autre contexte, avec ses répercussions sur la température de l'eau de mer. Maintenant on dispose d'une plus vaste expérience.

Il n'en a pas été de même pour les radiotéléphones du réseau C. Les assureurs n'ont pas cru qu'ils avaient affaire à un nouveau risque. Puis, le nombre de vols s'est mis à croître vertigineusement. En effet, contrairement aux téléphones du réseau B bien connu, ceux du réseau C n'ont pas de numéro d'identification rattaché au nom de l'utilisateur. Volés ou achetés, ces appareils sont donc de simples produits anonymes.

708 Ce qu'il faut, c'est donc une grande expérience acquise à partir de situations, certes toujours nouvelles, mais qui sont finalement comparables, ainsi que beaucoup d'intuition. La Munchener Rück qui dispose d'un très grand nombre de spécialistes - du juriste au médecin, du capitaine au long cours à l'ingénieur agronome, de la technicienne de l'espace au sismologue - voit les nouveaux risques à la fois comme un défi à relever et une chance à saisir. Un assureur qui discute d'une nouvelle technique avec son client doit essayer de se faire une idée précise des risques qui menacent le succès de cette nouvelle technique, doit élaborer des scénarios de risque. Il doit réfléchir avec lui à la manière de minimiser les risques à un prix raisonnable, au moyen par ex. d'autres mesures de sécurité, en apportant des modifications structurelles, etc. À la fois estimateur et preneur de risques, il doit chercher à cerner la nouvelle technique avec les moyens dont il dispose. Pour ce faire, rien n'est plus important que l'expérience et la possibilité de voir et d'apprécier en permanence de nouveaux risques. Seul un petit nombre d'assureurs en a régulièrement l'occasion dans les divers domaines. En revanche, un réassureur qui opère à l'échelle internationale et qui concentre des projets techniques de très haut niveau venant de tous les pays du monde a, lui, souvent cette possibilité, ce qui lui permet de développer son intuition et d'aiguiser ses connaissances techniques. Le réassureur recueille les informations sur les risques, les traite et les transmet. La Munchener Rück se conçoit comme un système expert.

La complexité des risques se trouve — et s'est toujours trouvée — en compétition avec l'expérience des souscripteurs. Mais plus notre rythme d'innovation s'accélère et plus nos conditions de vie changent, plus il est probable que la

nouveauté des risques échappe à une appréciation correcte. Plus le rythme d'innovation est rapide, plus l'expérience accumulée par de nombreux spécialistes pendant plusieurs décennies devient précieuse. C'est cette expérience-là que la Munchener Rück possède et qu'elle met à la disposition de ses clients, les assureurs du monde entier.